EDITIONS
FRANCIS LEFEBVRE

PAYEZ VOS FACTURES EN DOUCEUR AVEC LE PRÉLÈVEMENT MENSUEL !

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Référence Unique de Mandat (RUM) :

A remplir par le créancier. La RUM vous sera communiquée ultérieurement à l'émission du prélèvement SEPA.

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez les EDITIONS FRANCIS LEFEBVRE à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte, conformément aux instructions des EDITIONS FRANCIS LEFEBVRE. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Veuillez compléter les champs marqués d'une * de façon manuscrite

Nom et adresse complète du titulaire du compte : *

*Nom / Prénoms :.....

*Adresse :.....

*Code postal / Ville :.....

*Pays :.....

Vos coordonnées bancaires ***(Joindre impérativement un RIB)***

* IBAN (International Bank Account Number) - Numéro d'identification international du compte bancaire

* BIC (Bank Identifier Code, SWIFT) - Code international d'identification de votre banque

Nom du créancier : **EDITIONS FRANCIS LEFEBVRE**
Identifiant du créancier I.C.S. : **FR60ZZZ294004**
Adresse : **42 Rue de Villiers – 92532 Levallois cedex – France**

Paiement : ☑ **Récurrent / répétitif** ☐ **Ponctuel**

Fait à : .....
*Lieu

Le : ...../...../.....
*JJ / MM / AAAA

Signature

Veuillez signer ici

Pour toute correspondance : **Éditions Francis Lefebvre – Service comptabilité clients**
80 rue de la Marne - CS 70049 – 92541 Montrouge cedex
Tél : 01.41.05.22.22 - Fax : 01.40.92.20.32

Dès la mise en place des prélèvements, vous recevrez un échéancier précisant les montants et les dates de vos mensualités.
Nous vous rappelons qu'il est important de nous signaler, dans les plus brefs délais, tout changement de coordonnées bancaires.

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Les informations contenues dans ce mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec le client. Elles pourront donner lieu à l'exercice par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Sept.16